

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

Représailles au DEE ?

A la suite de l'élection partielle qui a vu l'arrivée de la conseillère d'Etat et le changement structurel du nouveau département baptisé DEE, anciennement DDE, il apparaît que des membres du personnel ont dû quitter leur fonction. C'est le cas de l'assistante personnelle de la conseillère d'Etat, et ce départ s'est effectué précipitamment et soudainement. Dans le cas d'un adjoint scientifique, son contrat n'a pas été renouvelé malgré des besoins avérés et répétés de la hiérarchie. D'autres fonctionnaires de l'ancien DDE semblent redouter le même traitement et ont comme point commun de penser que les dysfonctionnements du DDE ne seraient pas du seul fait de M. Maudet et que son départ ne les résoudrait que partiellement.

Considérant que les fonctionnaires sont par principe au service de l'Etat et que, à ce titre, ils doivent allégeance à celui-ci, quel que soit le magistrat ou la magistrate chargé du département, pourriez-vous nous indiquer :

- les motifs de ces départs ou déplacements, et si concrètement ils n'obéissent pas à une « chasse aux sorcières » ?*
- si d'autres changements organisationnels sont envisagés ou sont en cours ?*
- si ces changements sont effectués dans le strict respect du droit ?*
- si les fonctionnaires en sont informés ?*
- quelles seraient les fonctions touchées et pour quels motifs ?*